

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2803

10 octobre 2015

SOMMAIRE

ElleBebe S.A.	134524	OI-Cosmetic S.A.	134508
ElleQDe S.A.	134520	OI-Games 2 S.A.	134509
Finav S.A.	134528	OI-Games S.A.	134509
Galejos	134523	Olyna Investments S.A.	134509
Global Life Bioventure Holdings (B)	134529	Oneida S.à.r.l.	134510
Hormuz Holding S.A.	134539	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	134507
Lapithus Management S.à r.l.	134499	Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	134507
Legato Holdings S.à r.l.	134505	Overland Trade SA	134510
Lubesa SA	134544	Palladium Securities 1 S.A.	134510
Luxair Executive S.A.	134524	Paris 10&12 Rue du Parc Royal S.à r.l.	134511
LUXFER - Industriehallenbau S.A.	134510	Pierangeli S.A.	134508
Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	134544	Pommerloch Ice cream	134511
Monroe Invest S.à r.l.	134498	Power Equity Investments S.A.	134512
Montrachais S.A.	134498	Pramerica Luxembourg Corporate Directors- hip S.à r.l.	134511
Moon International Luxembourg S.A.	134498	Printronix Luxembourg (International) S.à r.l.	134511
Muse Ventures S.A.	134499	Private II Wealth Management	134512
Mytaluma S.A.	134499	Project Del Holding II S.à r.l.	134512
Naldon Capital S.A.	134500	Project Sunshine S.à r.l.	134512
Naturhome Groupe S.A.	134500	P&S East Growth S.à r.l.	134506
Naturhome S.A.	134498	Resolution Bremen S.à r.l.	134539
NB Investment Holdings S.à r.l.	134501	Rossini Real Estate S.à r.l.	134542
NCIS Sàrl	134501	Rouscht S.à r.l.	134542
Nedamo Consolidated S.A. - SPF	134501	Selp (Bravo Germany) S.à r.l.	134501
Nerea	134504	Sevchukmorneftegaz Sàrl	134542
New Energie Plein & Fils S.à r.l.	134504	Sevchukmorneftegaz Holding Sàrl	134542
New Street Global Real Estate Fund	134499	Sevchukmorneftegaz Sàrl	134543
Nexus Luxembourg S.à r.l.	134500	Sogebis S.A.	134509
Nord-Finance	134505	Sud Latitude Invest S.A.	134511
Nordic Medical Holdings	134506	The World Trust Fund	134500
Novipa	134506	UNERA Luxembourg S.A.	134543
NPS Consult S.A.	134506	Utilicom	134539
NREP NSF 1 S.à r.l.	134506	Viking S.A.	134507
Nuvola Baby S.à r.l.	134507		
OE Investments S.A.	134508		
OI-Beauty S.A.	134508		

Monroe Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 161.736.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2015.
Julien RUGGIERI
Gérant

Référence de publication: 2015143596/12.
(150156401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Montrachais S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 112.318.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTRACHAIS S.A.
Société Anonyme
Référence de publication: 2015143597/11.

(150156753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Moon International Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 66.836.

La nouvelle adresse de M. Alexis Kamarowsky, M. Federigo Cannizzaro di Belmontino et M. Jean-Marc Debaty, Administrateurs de la société Moon International Luxembourg S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société Moon International Luxembourg S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015143598/15.
(150156611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Naturhome S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 97.728.

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 17.08.2015

Le Conseil d'Administration prend acte que son administrateur, la SPM SOPARFI S.A. a, lors de son assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2015, décidé de changer sa dénomination sociale en NATURHOME GROUPE S.A.

Il prend acte également du changement d'adresse intervenu dans le chef de ses administrateurs, à savoir:

NATURHOME Belgique S.A., Deiffelt 62, B-6670 GOUVY

Pierre SOLHEID, Maison 45A, L-9780 WINCRANGE

Manuella SARLETTE, Maison 45A, L-9780 WINCRANGE

Et administrateur délégué:

Pierre SOLHEID, Maison 45A, L-9780 WINCRANGE

Référence de publication: 2015143607/16.

(150156812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Muse Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015143600/9.
(150156526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Mytaluma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 29.204.

Le Bilan au 31.03.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143601/10.

(150156490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

New Street Global Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 163.322.

Les comptes annuels de la société au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015143602/13.

(150156439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Lapithus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.177.

Extrait des résolutions écrites des Associés en date du 21 août 2015

En date du 21 août 2015, l'Associé unique de la société Lapithus Management S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Frederick Khedouri de son poste de gérant de classe B.

2. L' Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Mathieu Minnaert, né le 23 janvier 1977 à Autun (France), demeurant professionnellement au 44, avenue John F Kenndy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe A.

3. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Colorado (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 44, avenue John F Kenndy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe A.

4. L' Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 25 St. George Street, W1S 1FS Londres, en tant que gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144202/22.

(150157703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Nexus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.588.

Les comptes annuels de la société Nexus Luxembourg S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143604/10.

(150156692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Naldon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.470.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143605/10.

(150156483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Naturhome Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 112.784.

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 17.08.2015

Le Conseil d'Administration prend acte du changement d'adresse intervenu dans le chef de ses administrateurs, à savoir:

Pierre SOLHEID, Maison 45A, L-9780 WINCRANGE

Manuella SARLETTE, Maison 45A, L-9780 WINCRANGE

Et administrateur délégué:

Pierre SOLHEID, Maison 45A, L-9780 WINCRANGE

Référence de publication: 2015143606/13.

(150156846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

The World Trust Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 37.154.

Faisant suite à l'assemblée générale du 18 Août 2015, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2016:

Duncan BUDGE

James A. CAVE

Philip R. McLOUGHLIN

Howard MYLES

Tony Charles MORRONGIELLO

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2016:

DELOITTE Audit S.à.r.l.

560, rue du Neudorf

L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Août 2015.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015144478/21.

(150157430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

NB Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 182.548.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Steve EISNER, gérant de classe A de la société, est dorénavant à 9800 Wilshire Blvd., Beverly Hills, California 90212 (États-Unis).

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015143608/11.

(150156816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

NCIS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.405.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015143609/13.

(150156869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Nedamo Consolidated S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 48.051.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 15 juin 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015143610/12.

(150156173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Selp (Bravo Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.583.

—
In the year two thousand and fifteen, on the seventh of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SELP Administration S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.308,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name SELP (Bravo Germany) S.à r.l., with registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188583, established by a

deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of June 24, 2014, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2555 of September 22, 2014, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Luxembourg, of March 20, 2015, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1222 of May 11, 2015 (the Company).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.00), represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred Euros (EUR 100) to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.00) to twelve thousand seven hundred Euros (EUR 12,700) by creation and issuance of one hundred (100) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»), to be issued and fully paid with a share premium of twenty five million five hundred and eighteen thousand one hundred Euros (EUR 25,518,100) (the «Share Premium»).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of twenty five million five hundred and eighteen thousand two hundred Euros (EUR 25,518,200), through a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the same amount of twenty five million five hundred and eighteen thousand two hundred Euros (EUR 25,518,200) (the «Receivable»).

The amount of one hundred Euros (EUR 100) is allocated to the share capital of the Company and the amount of twenty five million five hundred and eighteen thousand one hundred Euros (EUR 25,518,100) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value signed by the managers of the Company and the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. The share capital is fixed at twelve thousand and seven hundred Euros (EUR 12,700) represented by twelve thousand and seven hundred (12,700) shares of one Euro (EUR 1) each.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand nine hundred fifty Euros (EUR 6,950.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SELP Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 177308

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «SELP (Bravo Germany) S.à r.l.», ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188583, établie suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2555, du 22 septembre 2014, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, susnommé, du 20 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1222, du 11 mai 2015 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12,600.00), représenté par douze mille six cents (12,600) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 100 Euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Euros (EUR 12,600) à douze mille sept cents Euros (EUR 12,700) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales), devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de vingt-cinq millions cinq cent dix-huit mille cent Euros (EUR 25,518,100) (la «Prime d'Emission»).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total de vingt-cinq millions cinq cent dix-huit mille deux cents Euros (EUR 25,518,200), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société d'un même montant de vingt-cinq millions cinq cent dix-huit mille deux cents Euros (EUR 25,518,200), (l'«Apport»).

Le montant de cent Euros (EUR 100) est alloué au capital social de la Société et le montant de vingt-cinq millions cinq cent dix-huit mille cent Euros (EUR 25,518,100) est alloué au compte de prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet Apport en nature a été donnée par une déclaration de la contribution signée par les gérants de la Société et l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance;

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social fixé à douze mille sept cents Euros (EUR 12,700) représenté par douze mille sept cents parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille neuf cent cinquante euros (EUR 6.950-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6903. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015144420/126.

(150157428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

New Energie Plein & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9466 Weiler, 7A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.638.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24/08/2015.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Un mandataire

Référence de publication: 2015143612/16.

(150156713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Nerea, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.358.

L'an deux mil quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg "NEREA", ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 83.358, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 5 du 4 janvier 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçus par le notaire instrumentant, en date du 10 octobre 2014, publié au Mémorial C, numéro 3504 du 21 novembre 2014, (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marine Gilot, assistante administrative, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, Rue d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marine Gilot, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Transfert du siège social de la Société de L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon vers L-8399 Windhof, 6, Rue d'Arlon et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

2° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon vers L-8399 Windhof, 6, Rue d'Arlon et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er} . (2^{ème} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.»

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

134505

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, 3 agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marine Gilot, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 29 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 24010. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015143611/57.

(150156232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 37.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143615/10.

(150156808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Legato Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.944.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 30 juin 2015 que:

- la société GRIGNAN MANAGEMENT S.à r.l. & CO S.C.A., société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss a cédé 2450 parts sociales qu'elle détenait dans LEGATO HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss à Jacobus Theodorus VAN TONDER, résidant à 32, rue de Roeser, L-5865;

- la société GRIGNAN MANAGEMENT S.à r.l. & CO S.C.A., société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss a cédé 2500 parts sociales qu'elle détenait dans LEGATO HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss à Aletta Catharina ROELOFSE, résidant à L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société Legato Holdings S.à r.l. en date du 30 juin 2015 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société LEGATO HOLDINGS S.à r.l. est détenu comme suit:

- Aletta Catharina ROELOFSE, résidant à L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss: 2500 parts sociales;

- Jacobus Theodorus VAN TONDER, résidant à 32, rue de Roeser, L-5865 Alzingen: 2500 parts sociales.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Jacobus Christoffel VAN TONDER

Gérant

Référence de publication: 2015144944/25.

(150157969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Nordic Medical Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 171.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2015143616/10.

(150156876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Novipa, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 33.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143617/10.

(150156391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

NPS Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 190.541.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS SA

Référence de publication: 2015143618/10.

(150156693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

NREP NSF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 186.446.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143619/10.

(150156914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

P&S East Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.958.

Extrait des décisions prises par l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 20 avril 2015

- Mr. LIHU Oscar a été révoqué de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2015
- Mrs Biljana KORUZA a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2015
- Mr. Dean MIKOLIC est autorisé à engager la société par sa seule signature

Pour extrait sincère et conforme

Pour P&S Growth S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015143635/14.

(150156575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Nuvola Baby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 5, rue Pierre Hentges.
R.C.S. Luxembourg B 184.736.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS SA

Référence de publication: 2015143620/10.

(150156829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015143623/15.

(150156782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 185.679.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015143624/11.

(150156938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 30.463.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 20 août 2015 à 14h00

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de Monsieur Alex SCHMITT en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 août 2015 a été reconnue;

- Madame Juliane GROSS, demeurant au 28, Lübecker Strasse, D-23843 Bad Oldesloe, Allemagne a été nommée nouvel administrateur de la Société avec effet au 20 août 2015. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015144517/18.

(150157701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

OE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 178.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

OE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015143625/11.

(150156453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

OI-Beauty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 166.558.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143627/9.

(150156419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

OI-Cosmetic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 179.520.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143628/9.

(150156420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Pierangeli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 65.590.

Décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 25 Juin 2015

Les actionnaires de la société ont décidé:

- de fixer le siège social de la Société au 8 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

* Monsieur Frank Jacopucci, demeurant professionnellement à 8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, administrateur et Président

* Monsieur Robert Zahren, demeurant professionnellement à 8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, administrateur

* Monsieur Maurizio Mauceri, demeurant professionnellement au 8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, administrateur.

- De nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire aux comptes, la société de droit Luxembourgeois FCS Services, ayant son siège social au 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le N° B186493,

Leur mandat ayant comme échéance l'assemblée générale qui approuvera les comptes à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiducia S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015145013/25.

(150158153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 147.203.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015143629/9.
(150156421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 148.838.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015143630/9.
(150156422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Olyna Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.481.

MMS Avocats dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société Olyna Investments S.A., numéro RCS B96481, au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Luxembourg, le 19/08/2015.
Le domiciliataire

Référence de publication: 2015143632/10.
(150156879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Sogebis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 57.709.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 19 juin 2015

- L'assemblée prend note que les mandats des administrateurs actuels, à savoir M. Guy Decker, M. Yvon Logelin, Mme Nicole Diderrich sont venus à échéance aujourd'hui 19 juin 2015.

L'assemblée prend note que le mandat du commissaire aux comptes actuel, à savoir M. Philippe Guillaume est venu à échéance aujourd'hui 19 juin 2015.

- L'assemblée générale, conformément à l'article 6 des statuts, procède aux nominations d'administrateurs suivantes:

Monsieur Guy Decker pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2021,

Monsieur Yvon Logelin pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2021,

Madame Nicole Diderrich pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2021.

Monsieur Guy Decker est nommé Administrateur-délégué ainsi que président du conseil avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

- L'assemblée décide à l'unanimité de réélire comme commissaire aux comptes:

Monsieur Philippe Guillaume pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2021.

L'adresse professionnelle de M. Decker, de M. Logelin, de Mme Diderrich et de M. Guillaume est: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Sogebis S.A.

Decker Guy

Référence de publication: 2015144445/26.
(150157573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Oneida S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015143633/10.

(150156217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Overland Trade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 81.781.

En date du 17 juin 2015 la Société a désigné «Facts Services S.A.» avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B 98.790, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015143634/10.

(150156528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Palladium Securities 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 103.036.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 janvier 2014 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 janvier 2014 déposé le 22/07/2014 sous le n° L140127141) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015143637/12.

(150156224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

LUXFER - Industriehallenbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 9.821.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 1^{er} juin 2015

Le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les mandats d'Administrateur:

- Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Madame Chloé GAUBERT-GUILLET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015144240/22.

(150157454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Paris 10&12 Rue du Parc Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015143638/10.

(150156183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Pommerloch Ice cream, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 177.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143642/10.

(150156337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143643/9.

(150156732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Printronix Luxembourg (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.354.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Printronix Luxembourg (International) S.à r.l.

Référence de publication: 2015143644/10.

(150156929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Sud Latitude Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2015

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Luigi MAULA, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015143745/15.

(150156218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Private II Wealth Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.430.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Pour: PRIVATE II WEALTH MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015143646/14.

(150156261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Project Del Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.184,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.127.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2013, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L150113070) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015143647/13.

(150156653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Project Sunshine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.500.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 184.570.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L150154991) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015143648/13.

(150156832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Power Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 164.710.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 23 septembre 2015

En date du 23 septembre 2015, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société la fusion par absorption de la Société (Société absorbée) avec la société UAB Kauno Termofikacijos Elektrine, sa filiale (Société absorbante).

2. Le Conseil d'Administration a décidé d'adopter et de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société le projet de fusion transfrontalière tel que figurant en annexe.

3. Le Conseil d'Administration a décidé de publier dans la mention officielle concernant le projet de fusion transfrontalière la notice suivante:

"Conformément à l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, les créanciers des sociétés qui fusionnent, dont la créance est antérieure à la date de la publication des actes constatant la fusion transfrontalière simplifiée peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas fourni de garanties adéquates. Le président rejette cette demande, si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu de la situation financière de la société après la fusion. La société débitrice peut écarter cette demande en payant le créancier même si la créance est à terme.

Si la sûreté n'est pas fournie dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

Par ailleurs, en conformité avec l'article 268 de la Loi de 1915, ils peuvent s'ils le souhaitent obtenir une information complète et gratuite sur la procédure à suivre afin d'exercer leurs droits en tant que créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée à l'adresse suivante: 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24/09/2015.

Pour la société Un mandataire
Un mandataire

PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIERE PAR ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ

Projet de fusion transfrontalière par absorption des sociétés

Modalités de la fusion

Conformément à la Loi sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée et autres lois de la République de Lituanie

et

Conformément aux dispositions des articles 261 et suivants de la Loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10/08/1915

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.,

ayant son siège social à Luxembourg,

fusionne par absorption avec

UAB Kauno termofikacijos elektrinė,

ayant son siège social à Kaunas, Lituanie

Messieurs les actionnaires de POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.

Messieurs les actionnaires de UAB Kauno termofikacijos elektrinė

Nous soumettons à votre approbation le Projet, établi conformément à la Loi sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée et d'autres lois de la République de Lituanie et conformément aux dispositions des articles 261 et suivants de la Loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, applicables à la fusion des sociétés ci-dessus:

1. Sociétés participant à la fusion.

a) SOCIÉTÉ ABSORBANTE (SOCIÉTÉ ISSUE DE LA FUSION)

UAB Kauno termofikacijos elektrinė, ayant son siège social à Kauno m. sav. Kauno m. Taikos pr. 147, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des personnes morales de la République de Lituanie et ayant comme numéro d'entreprise 110884491;

b) SOCIÉTÉ ABSORBÉE

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 89B, rue Pafebruch L-8308 Capellen, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le no B 164710.

2. Raisons économiques et juridiques de la fusion.

Le mode de fusion: société mère est fusionnée avec la filiale. La fusion envisagée permet de mettre en oeuvre le processus de concentration des entités juridiques et de rationalisation des structures opérationnelles afin de réduire les coûts caractérisant chaque structure, d'alléger les tâches administratives et d'utiliser judicieusement les ressources en améliorant ainsi le résultat d'exploitation. La fusion n'aura aucun impact sur l'emploi du personnel, car il n'y a pas d'employés dans la Société absorbée, et les conditions d'emploi du personnel de la Société absorbante ne seront pas changées.

3. Statuts de la société absorbante UAB kauno termofikacijos elektrinė. Les Statuts de la Société absorbante sont joints ci-après.

4. Rapport d'échange des actions ou des parts sociales et régularisation éventuelle en numéraire. Avant la fusion transfrontalière des sociétés à responsabilité limitée:

Le capital social de la société absorbante UAB Kauno termofikacijos elektrinė est égal à 25.176.897,28 EUR, divisé en 869.368 actions ordinaires nominatives d'une valeur nominale de 28,96 EUR chacune.

Le capital social de la société absorbée POWER EQUITY INVESTMENTS S.A est égal à 26.031.000 EUR, divisé en 260.310 actions ordinaires nominatives d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.

Après la fusion:

Suite à la fusion par absorption la totalité des actifs et passifs patrimoniaux de la société absorbée seront transmis à UAB Kauno termofikacijos elektrinė.

Donc, après l'annulation de ses actions qui existaient avant la fusion, le montant du capital social de la société absorbante, notamment UAB Kauno termofikacijos elektrinė (société issue de la fusion) représentera 26.031.000 EUR, divisé en 260.310 actions ordinaires nominatives d'une valeur nominale de 100 EUR chacune. Compte tenu de ce que la société mère est fusionnée avec la filiale, et que la Société absorbée est propriétaire de 100 % des actions de la Société absorbante, toutes les actions de la société absorbée POWER EQUITY INVESTMENTS S.A, notamment 260.310 actions d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, seront échangées en 260.310 actions ordinaires nominatives de la société absorbante UAB Kauno termofikacijos elektrinė, la valeur nominale de chaque action étant de 100 EUR, soit une action de valeur nominale de 100 EUR détenue par la Société absorbée sera échangée contre une action de valeur nominale de 100 EUR de la Société absorbante, avec un rapport 1: 1.

Aucun règlement en espèce n'aura lieu.

5. Modalités d'attribution des actions ou des parts sociales de la société absorbante. Sous 5 jours ouvrables à compter de la date d'enregistrement des Statuts modifiés de la Société absorbante dans le Registre des personnes morales, des inscriptions appropriées seront faites dans les comptes-titres personnels des actionnaires de la Société absorbante; - toutes les 260.310 actions de 100 EUR chacune de la Société absorbante seront inscrites au compte-titres personnel de l'actionnaire unique de la Société absorbante en tant qu'obtenues après la fusion transfrontalière des sociétés à responsabilité limitée. L'existant compte personnel de la Société absorbée sera clos, car la Société absorbée cessera d'exister.

6. Date d'entrée en vigueur de la participation aux bénéfices des actions ou des parts sociales attribuées. Conformément à la législation de la République de Lituanie et les Statuts de la Société absorbante, le nouveau actionnaire de la Société absorbante pourra jouir du droit de participation aux bénéfices à compter du moment de l'enregistrement des Statuts modifiés de la Société absorbante au Registre des personnes morales.

7. Effets de la fusion et imputation des opérations de bilan de la société absorbée.

a) Selon le paragraphe 1 de l'art. 10 et le paragraphe 1 de l'art. 9 de la Loi sur les fusions transfrontalières de sociétés à responsabilité limitée de la République de Lituanie, tous les actifs et passifs des sociétés qui fusionnent seront transférés à la société issue de la fusion à compter du moment de l'enregistrement des Statuts modifiés de la Société absorbante au Registre des personnes morales. Selon la législation du Grand-Duché de Luxembourg l'effet de la fusion envers les tiers sera effectif à partir de la date de publication de la décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbée POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. dans le Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg (art. 273 de la Loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915).

b) Tous les actifs et passifs de la Société absorbée sont transférés à la Société absorbante; ils ont été évalués au 30 juin 2015 se basant sur les mêmes principes de la comptabilité et méthodes d'évaluation que ceux utilisés en établissant les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société absorbée

c) D'un point de vue comptable, les opérations de la Société absorbée seront imputées au bilan de la Société absorbante à partir du 30/06/2015, et, à partir de cette date, les transactions de la société qui cessent d'exister après la fusion seront traitées du point de vue de comptabilité comme transactions de la Société issue de la fusion. Les dispositions du présent projet de fusion ont été élaborées en se basant sur la situation comptable et la valeur liquidative au 30/06/2015 de la Société absorbée ainsi que sur la situation comptable au 30/06/2015 de la Société absorbante (art. 261 de la Loi Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales). À compter de la date d'enregistrement des Statuts modifiés de la Société absorbante au Registre des personnes morales, la Société absorbante assume les droits et obligations de la Société absorbée.

d) Comme il n'y a pas d'employés dans la Société absorbée et les conditions d'emploi ne seront pas changées dans la Société absorbante, les conditions définies dans l'art. 16 de la Directive 2005/56 CEE sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux ne seront pas applicables (Loi lituanienne sur la participation des travailleurs après les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée; art. 261 de la Loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales).

8. Procédure. La fusion par absorption décrite au présent Projet se déroulera selon la procédure définie par la Loi sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée de la République de Lituanie et par l'article 261 de la Loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

9. Traitement réservé à des catégories particulières d'actionnaires ou associés. Il n'est prévu aucun traitement différencié, car il n'y a pas de membres jouissant de droits spéciaux ou de titres autres que les parts représentant le capital social.

10. Avantages particuliers proposés en faveur des administrateurs des sociétés participant à la fusion ou des experts externes. Aucun avantage particulier n'est proposé en faveur des organes administratifs des sociétés participant à la fusion par absorption.

De plus, compte tenu qu'aucun expert externe n'a été mandaté pour accomplir un devoir relatif à la fusion transfrontalière des sociétés à responsabilité limitée, aucune rémunération spéciale n'a été et ne sera payée à des experts externes.

11. Les présentes modalités de fusion sont établies en langues française et lituanienne. Les deux langues auront la même force et effet, toutefois en cas de conflit entre les versions française et lituanienne, la version lituanienne prévaudra et l'emportera.

Fait à Luxembourg, Kaunas, le 23 Septembre 2015.

UAB KAUNO TERMOFIKACIJOS ELEKTRINE

Rimandas Stonys / Rasa Stonienė / Evaldas Paulavičius

Les membres du conseil d'administration

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.

Thierry Stas / Fabio Gasperoni / Lilija Gudavičiūtė

Administrateur / Administrateur / Administratrice

TARPTAUTINIO BENDROVIŲ SUSIJUNGIMO PROJEKTAS

Tarptautinio bendrovių susijungimo prijungimo būdu projektas Jungimosi sąlygos

Vadovaujantis Lietuvos Respublikos vienos valstybės ribas peržengiančio ribotos atsakomybės bendrovių jungimosi įstatymo bei kitų teisės aktų nuostatomis bei

remiantis 261 ir kitais 1915-08-10 Liuksemburgo įstatymo straipsniais

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A., kurios registruota buveinė Liuksemburge, prijungiama prie

UAB Kauno termofikacijos elektrinė, kurios registruota buveinė Kaune, Lietuva,

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. akcininkui

UAB Kauno termofikacijos elektrinė akcininkui

Turime garbės pateikti jums tvirtinti projektą, parengtą pagal Lietuvos Respublikos vienos valstybės ribas peržengiančio ribotos atsakomybės bendrovių jungimosi įstatymą bei kitų teisės aktų nuostatas, bei remiantis 261 ir kitais 1915 m. rugpjūčio 10 d. Liuksemburgo komercinių bendrovių įstatymo straipsniais, taikytiniais minėtam bendrovių susijungimui

1. Susijungime dalyvaujančios bendrovės.

a) PRIJUNGIANTI BENDROVĖ (VEIKSIANTI PO JUNGIMOSI)

UAB Kauno termofikacijos elektrinė, kurios registruotos buveinės adresas Kauno m. sav. Kauno m. Taikos pr. 147, uždaroji akcinė bendrovė, įregistruota Lietuvos Respublikos juridinių asmenų registre, juridinio asmens kodas 110884491;

b) PRIJUNGIAMA BENDROVĖ

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A., ribotos atsakomybės bendrovė, kurios registruotos buveinės adresas 89B, rue Pafebruch L-8308 Capellen, Liuksemburgas, įregistruota Liuksemburgo Prekybos ir įmonių registre, kodas B 164710.

2. Ekonominiai ir teisiniai susijungimo pagrindai. Jungimosi būdas - patronuojančios įmonės prijungimas prie dukterinės įmonės. Planuojamas susijungimas suteikia galimybę įgyvendinti juridinių asmenų koncentracijos procesą ir racionalizuoti valdymo struktūras, siekiant sumažinti sąnaudas, charakterizuojančias kiekvieną struktūrą, palengvinti administravimo užduočių atlikimą ir protingai naudoti išteklius, taip pagerinant veiklos rezultatus. Jungimosi poveikio užimtumui nebus, kadangi Prijungiamoje bendrovėje darbuotojų nėra, o Prijungiančios bendrovės darbuotojų užimtumo sąlygos keičiamos nebus.

3. Prijungiančios bendrovės uab kauno termofikacijos elektrinė įstatatai. Prijungiančios bendrovės įstatatai pridedami.

4. Akcijų arba verslo dalių (pajų) keitimo santykis ir galimi mokėjimai grynaisiais pinigais. Prieš vienos valstybės ribas peržengiančio ribotos atsakomybės bendrovių jungimąsi: Prijungiančios bendrovės UAB Kauno termofikacijos elektrinė įstatinis kapitalas yra 25.176.897,28 eurų; padalintas į 869.368 paprastųjų vardinių akcijų kurių kiekvienos nominali vertė 28,96 eurų; Prijungiamos bendrovės POWER EQUITY INVESTMENTS S.A įstatinis kapitalas yra 26.031.000 eurų; padalintas į 260.310 akcijų, kurių kiekvienos nominali vertė 100 eurų.

Po jungimosi:

Realizavus susijungimą, visas Prijungiamos bendrovės turtas ir įsipareigojimai bus perduoti UAB Kauno termofikacijos elektrinei.

Todėl, panaikinus prieš susijungimą buvusias akcijas, Prijungiančios bendrovės UAB Kauno termofikacijos elektrinė (kuri veiks po jungimosi) įstatinis kapitalas bus 26.031.000 eurų; padalintas į paprastųjų vardinių 260.310 akcijų, kurių kiekvienos nominali vertė 100 eurų. Atsižvelgiant į tai, kad patronuojanti įmonė prijungiama prie dukterinės įmonės, ir Prijungiamą bendrovė yra 100 proc. Prijungiančios bendrovės akcijų savininkė, visos prijungiamos bendrovės POWER

EQUITY INVESTMENTS S.A akcijos: 260.310 akcijų, kurių kiekvienos nominali vertė 100 eurų, bus keičiamos į visas 260.310 Prijungiančios bendrovės UAB Kauno termofikacijos elektrinė paprastųjų vardinių akcijų, kurių kiekvienos nominali vertė 100 eurų, t.y., viena 100 eurų nominalios vertės Prijungiamos bendrovės akcija keičiama į vieną 100 eurų nominalios vertės Prijungiančios bendrovės akciją, santykiu 1: 1.

Jokie mokėjimai grynaisiais pinigais atliekami nebus.

5. Prijungiančios bendrovės akcijų arba verslo dalių (pajų) paskirstymo sąlygos. Per 5 darbo dienas nuo Prijungiančios bendrovės pakeistų įstatų įregistravimo Juridinių asmenų registre dienos bus padaryti atitinkami įrašai Prijungiančios bendrovės akcininkų asmeninėse vertybinių popierių sąskaitose; - visos Prijungiančios bendrovės 260.310 akcijų, kurių kiekvienos nominali vertė 100 eurų, bus įrašytos į Prijungiančios bendrovės vienintelio akcininko asmeninę sąskaitą kaip gautos po vienos valstybės ribas peržengiančio ribotos atsakomybės bendrovių jungimosi. Esama Prijungiamos bendrovės asmeninė sąskaita bus uždaryta kadangi Prijungiama bendrovė bus pasibaigusi.

6. Dalyvavimo pelno paskirstyme pagal paskirstytas akcijas arba verslo dalis įsigaliojimas. Naujam Prijungiančios bendrovės akcininkui Lietuvos Respublikos įstatymuose ir Prijungiančios bendrovės įstatuose nustatyta teisė į pelną įsigalios nuo Prijungiančios bendrovės pakeistų įstatų įregistravimo VĮ Registrų centro Juridinių asmenų registre momento.

7. Susijungimo pasekmės ir prijungiamos bendrovės balansinių operacijų paskirstymas.

a) Vadovaujantis Lietuvos Respublikos vienos valstybės ribas peržengiančio ribotos atsakomybės bendrovių jungimosi įstatymo 10 str. 1 dalimi bei 9 str. 1 dalimi, visas besijungiančių bendrovių turtas ir įsipareigojimai pereina po jungimosi veiksiančiai bendrovei nuo Prijungiančios bendrovės pakeistų įstatų įregistravimo VĮ Registrų centro Juridinių asmenų registre momento. Remiantis Liuksemburgo įstatymais, susiliejimo pasekmės bus taikytinos trečiųjų šalių atžvilgiu nuo prijungiamos bendrovės POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. neeilinio visuotinio akcininkų susirinkimo sprendimo paskelbimo Liuksemburgo Didžiosios Hercogystės Prekybos ir įmonių registre datos (Liuksemburgo 1915 m. rugpjūčio 10 d. įstatymo 273 str.).

b) Visas Prijungiamos bendrovės turtas ir įsipareigojimai perduodami Prijungiančiai bendrovei; jie buvo įvertinti 2015 m. birželio 30 dienai remiantis tais pačiais apskaitos principais ir įvertinimo metodais, kurie buvo naudojami ruošiant Prijungiamos bendrovės metines ataskaitas 2014 m. gruodžio 31 dienai.

c) Buhalterinėje apskaitoje prijungiamos bendrovės operacijos bus perkeltos į prijungiančios bendrovės balansą nuo 2015-06-30, ir nuo šios datos po jungimosi pasibaigiančios bendrovės sandoriai apskaitos tikslais laikomi po šio jungimosi veiksiančios bendrovės sandoriais. Šio susijungimo projekto nuostatos parengtos remiantis prijungiamos bendrovės 2015-06-30 buhalterinės apskaitos duomenimis ir grynojo turto verte, bei prijungiančios bendrovės 2015-06-30 buhalterinės apskaitos duomenimis (Liuksemburgo 1915 m. rugpjūčio 10 d. komercinių bendrovių įstatymo 261 straipsnis). Prijungianti bendrovė nuo Prijungiančios bendrovės pakeistų įstatų įregistravimo VĮ Registrų centro Juridinių asmenų registre momento perima Prijungtos pasibaigusios bendrovės teises ir pareigas.

d) Kadangi Prijungiamoje bendrovėje darbuotojų nėra, o Prijungiančios bendrovės darbuotojų užimtumo sąlygos keičiamos nebus, Direktyvos 2005/56/CEE 16 straipsnyje numatytos tarptautinio susijungimo sąlygos nėra taikytinos (Lietuvos Respublikos įstatymas „Dėl darbuotojų dalyvavimo bendrovėje po vienos valstybės ribas peržengiančio ribotos atsakomybės bendrovių jungimosi“; Liuksemburgo 1915 m. rugpjūčio 10 d. komercinių bendrovių įstatymo 261 straipsnis).

8. Procedūra. Šiame projekte numatyta susijungimo procedūra atitinka procedūrą, kurią nustato Lietuvos Respublikos vienos valstybės ribas peržengiančio ribotos atsakomybės bendrovių jungimosi įstatymas ir Liuksemburgo 1915 m. rugpjūčio 10 d. komercinių bendrovių įstatymo 261 straipsnis.

9. Tam tikru akcininku arba asocijuotųjų nariu kategorijų statusas. Specialios priemonės nenumatomos, kadangi specialių teisių turinčių dalyvių arba vertybinių popierių, kitokių negu bendrovės kapitalą išreiškiančios dalys, nėra.

10. Ypatingos susijungime dalyvaujančių bendrovių direktorių ar išoriniu ekspertu privilegijos. Susijungime dalyvaujančių bendrovių valdymo organams nesiūlomos jokios specialios privilegijos. Taip pat, kadangi sąryšyje su vienos valstybės ribas peržengiančiu ribotos atsakomybės bendrovių jungimusi jokiems išoriniams ekspertams nebuvo pavesta jokių pareigų, išoriniams ekspertams nebuvo ir nebus mokamas joks specialus atlyginimas.

11. Šios Jungimosi sąlygos surašytos prancūzų ir lietuvių kalbomis, abi kalbos turi pilną juridinę galią ir veiksmingumą; tačiau esant bet kokiam prieštaravimui tarp šių Jungimosi sąlygų versijų prancūzų ir lietuvių kalba, bus vadovujamasi ir pirmenybė bus teikiama versijai lietuvių kalba.

Liuksemburgas, Kaunas, 2015 m. rugsėjo 23 d.

UAB KAUNO TERMOFIKACIJOS ELEKTRINE

Rimandas Stonys / Rasa Stonienė / Evaldas Paulavičius

Valdybos nariai

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.

Thierry Stas / Fabio Gasperoni / Lilija Gudavičiūtė

Direktorė / Direktorė / Direktorė

Annexe au projet de fusion

UAB Kauno termofikacijos elektrinė

STATUTS

1. Dispositions générales.

1.1. UAB Kauno termofikacijos elektrinė (ci-après dénommée „Société”) est constituée conformément aux dispositions du Code civil de la République de Lituanie, de la Loi lituanienne sur les sociétés par actions et d'autres actes juridiques.

1.2. La Société est une personne morale privée jouissant d'une autonomie économique, financière et organisationnelle, régie par les lois de la République de Lituanie, par les présents Statuts et par les accords (conventions) des actionnaires de la Société. Selon sa forme juridique la Société est une société à responsabilité limitée.

1.3. La Société est à responsabilité limitée. Son patrimoine est séparé des biens de ses actionnaires. Par ses obligations, la Société n'est responsable que par son patrimoine. Les associés ne sont responsables d'obligations de la Société que par la somme qu'ils doivent verser pour libérer leurs actions souscrites.

2. Objectifs et types de l'activité économique de la Société.

2.1. L'objectif de la Société est d'exercer et de développer une activité commerciale, économique, productive ou industrielle à but lucratif, légalement autorisée par les lois de la République de Lituanie.

2.2. L'objet de la Société comprend: 35.11 Production de l'électricité, 35.12 Transmission de l'électricité, 35.13 Distribution de l'électricité, 35.14 Vente de l'électricité, 35.30 Production de vapeur et conditionnement de l'air, 35.22 Distribution du gaz par gazoducs pour chauffage, 35.23 Vente du gaz par gazoducs, 36.00 Eau et assainissement.

2.3. La Société peut exercer toute autre activité non répertoriée ci-dessus sous réserve qu'elle ne contredise pas aux objectifs de la Société et/ou à la législation de la République de Lituanie. Pour toute activité licenciée ou exercée dans des conditions prescrites la Société doit obtenir la licence ou l'autorisation requises.

3. Capital social.

3.1. Le capital statuaire de la Société est fixé à la somme de 26 031 000 € (vingt six millions trente et un mille euros).

3.2. Le capital statuaire de la Société peut être augmenté ou diminué par voie fixée par la Loi lituanienne sur les sociétés par actions et par autres textes réglementaires de la République de Lituanie.

4. Nombre d'actions, leur valeur nominale et droits attachés aux actions.

4.1. Le capital social est divisé en 260 310 (deux cent soixante mille trois cent dix) actions ordinaires nominatives de 100 (cent) euros chacune.

4.2. Toutes les actions de la Société sont immatérielles et fixées par des inscriptions dans des comptes-titres personnels des actionnaires. Ces comptes-titres personnels des actionnaires sont administrés conformément aux prescriptions légales gérant le marché des valeurs.

4.3. Les actions sont indivisibles. Si une action appartient à quelques propriétaires, tous ces actionnaires sont considérés comme un seul propriétaire. Les propriétaires des actions sont solidairement responsables pour les obligations des actionnaires. Chaque action ordinaire nominative confère à son propriétaire le droit d'une voix.

4.4. Les actions sociales sont des titres de valeur conférant à leurs propriétaires (actionnaires) ces droits matériels et immatériels:

- 1) droit à une part du bénéfice de la Société (dividende);
- 2) droit à une part du capital dans le cas d'une réduction du capital social opérée pour payer les associés,
- 3) acquérir des actions à titre gratuit, si le capital social est augmenté en utilisant les ressources de la société, sauf les exceptions prévues par la loi;
- 4) droit de préemption pour acquérir en priorité des actions ou obligations converties émises par la Société, sauf les exceptions prévues par la loi;
- 5) accorder des prêts à la Société dans les modalités prévues par la loi;
- 6) droit à une partie des biens détenus par la Société en liquidation;
- 7) droit de céder les actions de la Société dans les modalités et conditions prévues par la loi et par accords (conventions) des actionnaires dans la mesure où ils (elles) ne contredisent pas la législation de la République de Lituanie;
- 8) participer aux assemblées générales des actionnaires,
- 9) réaliser son droit de vote lors des assemblées générales des actionnaires proportionnellement au nombre d'action détenues,
- 10) avoir l'information sur la Société dans les modalités et conditions prévues par les lois lituaniennes et par les présents Statuts,
- 11) dans les cas prévus par la justice, agir en justice en demandant de réparer le dommage causé pour la Société suite à un non-respect ou à une négligence par l'administrateur et/ou membres de gérance dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que dans d'autres cas prévus par la législation lituanienne;

12) les actionnaires jouissent également d'autres droits matériels et immatériels prévus par la loi et les accords (conventions) des actionnaires dans la mesure où ils (elles) ne contredisent pas la législation de la République de Lituanie.

4.5. Les actionnaires n'ont pas d'autres obligations pécuniaires envers la Société sauf l'obligation de libérer toutes les actions souscrites au prix d'émission et dans les modalités fixées.

4.6. Les actions de la Sociétés seront souscrites et libérées dans les modalités prescrites par la Loi lituanienne sur les sociétés par actions.

4.7. Les actions de la Société pourront être transférées dans les modalités et conditions prescrites par la Loi lituanienne sur les sociétés par actions.

5. Organes de la Société.

5.1. La Société est gérée par l'Assemblée générale d'actionnaires, par le Conseil d'administration qui est un organe de gestion collectif, et par le Gérant (Directeur général) qui est un organe de gestion unipersonnel. Le Conseil de surveillance n'est pas constitué.

5.2. La Société peut délivrer des procurations conformément à la législation de la République de Lituanie. Les procurations sont délivrées ou révoquées par le Conseil d'administration de la Société.

5.3. Les compétences exclusives de l'Assemblée générale d'actionnaires, la procédure de sa convocation et de la prise des décisions sont identiques à celle définie par la Loi lituanienne sur les sociétés par actions.

5.4. Le Conseil d'administration de la Société, constitué de 3 membres, est élu pour une durée de 4 ans. Le Conseil d'administration est élu ou révoqué par voie définie par la Loi lituanienne sur les sociétés par actions.

5.5. Les compétences du Conseil d'administration et les modalités de la prise des décisions sont identiques à celles définies par la Loi lituanienne sur les sociétés par actions, en assignant de plus au Conseil d'administration des fonctions supplémentaires stipulées dans l'art. 5.6 des présents Statuts.

5.6. Les Statuts de la Société assignent au Conseil d'administration des fonctions supplémentaires:

1) analyser et évaluer les documents présentés par le gérant de la Société concernant la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de la Société, l'état financier de la Société, les résultats de son activité, l'évolution de revenus et dépenses, les données de vérification sur inventaire et d'autres changements du patrimoine;

2) aliéner les actions détenues par la Société ou les parts d'autres entités légales, prendre des décisions portant sur la liquidation, restructuration de ces entités ou la participation dans leur restructuration, ainsi que celles portant sur le changement de la forme juridique de ces entités;

3) prendre des décisions concernant la nomination des administrateurs des filiales ou bureau de représentation de la Société, leurs nominations et autres conditions de travail, l'approbation du contenu des fonctions, les mesures d'encouragement du personnel et impositions de sanctions;

4) prendre des décisions portant sur l'investissement, transfert ou bail des actifs de longue durée dont la valeur comptable est supérieure à 30 000 (trente milles) euros (pour chaque type du marché);

5) prendre des décisions portant sur l'acquisition des actifs de longue durée au prix dépassant 30 000 (trente milles) euros;

6) prendre des décisions portant sur la mise en gage ou en hypothèque des biens sociaux (indépendamment de leur valeur);

7) prendre des décisions, au nom de la Société, concernant les garanties de bonne fin d'exécution des obligations prises par les tiers (indépendamment du montant de l'obligation);

8) prendre des décisions de conclure, modifier, résilier toute transaction, (i) dont le montant est supérieur à 30 000 (trente mille) euros (sauf les cas prévus par les présents Statuts, quand la décision du Conseil d'administration est obligatoire également pour les transactions dont le montant est inférieur au montant susdit, (ii) des transactions portant sur les prêts ou emprunts dépassant 30 000 (trente milles) euros, (iii) des transactions portant sur l'acquisition, transfert, bail des biens dont la valeur est supérieure à 30 000 (trente milles) euros, (quand la Société est bailleur ou preneur de bail).

Le Conseil d'administration peut approuver, par une seule décision, un groupe des transactions qui seront conclues dans l'avenir, par exemple, approuver la convention générale (conclue après avoir remporté une procédure d'adjudication ou dans d'autres circonstances) qui servira de base pour le gérant de signer des contrats futurs (même si le montant de chaque contrat dudit est supérieur à 30 000 euros, et l'avis du Conseil d'administration ne sera pas nécessaire);

9) prendre des décisions concernant la conclusion d'un contrat de crédit (emprunt) avec une institution financière appropriée et/ou un changement des clauses du contrat de crédit (emprunt) déjà conclu;

10) prendre des décisions de s'engager dans une nouvelle activité commerciale ou économique;

11) prendre des décisions d'émettre des obligations (sauf des obligations convertibles);

12) prendre autres décisions qui, conformément à la Loi lituanienne sur les sociétés par actions et autres textes réglementaires de la République de Lituanie, peuvent être prises exclusivement par le Conseil d'administration.

5.7. Le gérant de la Société est désigné ou révoqué par la décision du Conseil d'administration par voie définie dans la Loi lituanienne sur les sociétés par actions.

5.8. Les compétences du gérant de la Société sont celles visées dans la Loi lituanienne sur les sociétés par actions, en spécifiant que le gérant de la Société est autorisé à conclure des transactions stipulées dans les § 5.6 (4), (5), (6), (7), (8), (9) des présents Statuts exclusivement dans le cas où le Conseil d'administration a décidé de conclure ces transactions;

5.9. Les organes de gestion de la Société doivent agir seulement dans les intérêts de la Société et de ses actionnaires. Ils ne peuvent pas prendre des décisions ou accomplir d'autres actes qui sont en violation des Statuts ou contredisent les objectifs visés dans les Statuts, dépassent manifestement le risque économique normal, sont manifestement déficitaires ou manifestement économiquement désavantageux.

6. Publication d'annonces de la Société.

6.1. Toutes les annonces aux actionnaires de la Société seront publiées dans le journal "Kauno diena" conformément à la procédure énoncée dans les actes juridiques, ou envoyées par lettre recommandée à l'adresse que les actionnaires ont indiquée à l'administrateur de leur compte de titres personnel, ou bien elles seront remises aux actionnaires en main propre contre signature.

6.2. L'information relative à la Société dont la communication au public est prévue par les actes juridiques sera publiée dans le journal "Kauno diena".

7. Mise à la disposition des actionnaires de documents sociaux et d'autre information.

7.1. Sur une demande écrite de tout actionnaire et au plus tard sous 7 (sept) jours après la réception de sa demande, la société est obligée à lui assurer la possibilité de prendre connaissance et/ou avoir des copies des documents suivants: statuts de la Société, jeu complet d'états financiers intermédiaires et annuels, rapports financiers intermédiaires et annuels, conclusions et rapports d'audit, procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires ou autres documents verbalisant les décisions des assemblées générales d'actionnaires, listes des actionnaires, listes des membres du Conseil d'administration, autres documents sociaux dont la communication au public est prévue par les actes juridiques ainsi que les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ou autres documents verbalisant les décisions de ces organes de la Société, si ces documents ne contiennent pas un secret commercial (industriel) ou une information confidentielle de la Société.

7.2. Tout associé ou groupe d'associés, qui détiennent ou gèrent plus de 1/2 (la moitié) des actions sociales et qui soumettent à la Société un engagement écrit de forme établie par la Société à ne pas divulguer le secret commercial (industriel), peuvent prendre connaissance de tous les documents de la Société.

7.3. La divulgation d'un secret commercial par les personnes entraîne leur responsabilité prévue par les actes juridiques.

7.4. Le refus de soumettre les documents à un actionnaire doit lui être communiqué sous une forme écrite, si l'actionnaire le demande.

7.5. Les litiges relatifs au droit de l'actionnaire à avoir une information seront réglés devant le tribunal.

8. Les agences et bureaux de représentation de la Société.

8.1. La Société peut constituer ses agences et bureaux de représentation dans les modalités prévues par la législation de la République de Lituanie.

8.2. Les décisions concernant la constitution ou la fermeture d'une agence et d'un bureau de représentation seront prises par le Conseil d'administration qui remplit également la fonction d'entériner leurs statuts conformément aux présents Statuts et aux actes juridiques.

8.3. Les administrateurs de agences ou de bureaux de représentation de la Société sont nommés ou révoqués par une décision du Conseil d'administration de la Société.

9. Modification des Statuts.

9.1. La procédure de modification des Statuts de la Société est identique à celle définie par la Loi lituanienne sur les sociétés par actions.

10. Dispositions finales.

10.1. Les présents Statuts entrent en vigueur à compter du moment de leur immatriculation au Registre.

10.2. Les modifications ou amendements aux Statuts peuvent être apportés par voie définie dans la législation de la République de Lituanie.

10.3. Les présents Statuts sont signés en version anglaise et lituanienne. En cas de différence entre la version anglaise et lituanienne, la version lituanienne fait foi.

10.4. Les présents Statuts de la société UAB Kauno termofikacijos elektrinė sont entérinés par la décision des actionnaires du... 2015.

Référence de publication: 2015158133/424.

(150174444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

ElleQDe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.448.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois «LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.», établie et ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Findel/Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4109,

ici dûment représentée par Monsieur Michel FOLMER, Secrétaire Général Luxair S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes.

Chapitre I^{er} . Forme - Raison sociale - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur et particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les dispositions du Code de Commerce, tel que modifié et du Code Civil, tel que modifié, (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Raison sociale. La raison sociale de la Société sera «ElleQDe S.A.».

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports aériens que ce soit de passagers ou de fret ainsi que la prestation de tous services directement ou indirectement en relation avec son objet social.

Dans le cadre de cet objet social elle peut notamment acheter, vendre, prendre ou donner en location des aéronefs avec ou sans équipage, ainsi que tout autre matériel relatif à son exploitation.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel ou qui appartiennent au même groupe que la Société et à ou au bénéfice de ses actionnaires, tous concours, assistance financière, prêts, avances, garanties, cautions et sûretés quelconques.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières (y compris donner en hypothèques aux créanciers bancaires et autres les aéronefs acquis par la Société), mobilières ou immobilières ainsi que tous autres actes généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou, qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Findel.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut établir des sièges administratifs, succursales ou agences partout où il le jugera utile, même à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de la constitution de celle-ci.

Chapitre II. Capital social

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (310,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions requises pour les modifications des statuts.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives, le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, ceux-ci sont tenus de désigner un mandataire commun pour exercer leurs droits à l'égard de la Société.

Chapitre III. Administration - Surveillance

Art. 8. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et qui peut les révoquer en tout temps sans devoir indiquer de motif.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, le président est remplacé par un Administrateur délégué, ou à défaut, par l'Administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les convocations doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion sauf en cas d'urgence ou si la date de la réunion a été fixée antérieurement par le Conseil d'Administration ou si tous les administrateurs déclarent renoncer au délai. Les convocations seront notifiées par lettres ou tous autres moyens de télécommunication, expédiés au moins huit jours avant la réunion.

Les réunions se tiennent à l'endroit indiqué dans la convocation. Sauf en cas de force majeure, le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner par lettre ou tous autres moyens de télécommunication mandat à un autre administrateur pour les représenter aux délibérations du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration ne sont valablement prises qu'à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par tous les administrateurs qui ont pris part aux délibérations.

Le Conseil d'administration peut également délibérer par voie de résolutions circulaires. Les propositions de résolutions sont envoyées aux administrateurs qui les renvoient au siège de la Société, munies de leur signature pour approbation.

Ces manifestations de volonté tiennent lieu de procès-verbal.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent également participer aux délibérations par voie de conférence téléphonique.

Le Conseil d'Administration peut conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, lesquelles n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 9. Surveillance. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par décision unanime de l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre, et ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment.

Art. 10. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur délégué ou de toutes autres personnes ayant reçu pouvoir à cet effet et qui agissent dans la limite de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblée Générale

Art. 11. Assemblée Générale. L'assemblée Générale annuelle est tenue au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 14h00. Si ce jour est férié, elle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Art. 12. Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées Générales par un mandataire, actionnaire ou non.

Art. 13. Convocations. Les convocations pour toutes Assemblées Générales contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées ou toutes autres communications dont il est accusé réception (notamment télécopie ou courriel) envoyées à chaque actionnaire au moins huit jours avant l'Assemblée.

Art. 14. Vote. Toute action donne droit à une voix, sous réserve des limitations prévues par la loi.

Art. 15. Procès-verbaux. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau.

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Profits

Art. 16.- Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 17. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration établit le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'Assemblée Générale.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.- Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. A défaut par l'Assemblée de désigner les liquidateurs, les administrateurs en fonction seront, de droit, liquidateurs.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti également entre tous les actionnaires au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date de constitution et finira le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société LUXAIR, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement.

Résolutions des associés

Immédiatement après la formation de la Société, la partie comparante prémentionnée, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés ont pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de fixer le siège social de la Société à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg-Findel.

2) L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs de la Société:

- Monsieur Adrien NEY, Directeur Général Luxair S.A., né le 6 mai 1957 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-2987 Findel/Luxembourg, Aéroport de Luxembourg;

- Monsieur Marc SCHROEDER, Membre du Comité de Direction Luxair S.A., né le 23 avril 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2987 Findel/Luxembourg, Aéroport de Luxembourg; et

- Monsieur Michel FOLMER, Secrétaire Général Luxair S.A., né le 2 juin 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2987 Findel/Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

3) L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de nommer Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47.771.

4) Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.150,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michel FOLMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation GAC/2015/8420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015162031/153.

(150180584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Galejos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.426.

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société à responsabilité limitée GALEJOS, ayant son siège social au 4A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 473 du 21 février 2014,

statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2449 du 11 septembre 2014,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 183.426.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GUINEFOLLEAU, demeurant au 32 rue de la Bérarde, Chalet Saint Georges, CH-1936 Verbier.

Le Président élit Madame Sabine COLIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique WAUTHIER, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1.- Rapport du conseil de gérance de la Société sur le projet de fusion impliquant la Société en tant que société absorbante et GPF «LA GESTION DU PATRIMOINE FAMILIAL», société par actions simplifiée de droit français, en tant que société absorbée (la «Fusion»), et approbation du projet commun de Fusion;

2.- Constatation de la réalisation définitive de la Fusion ainsi que de la dissolution de la société absorbée.

II.- Que les associés représentés, leur mandataire ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil de gérance à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée entend le rapport du conseil de gérance de la Société sur le projet commun de fusion transfrontalière du 22 juin 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1771 du 17 juillet 2015, entre GPF «LA GESTION DU PATRIMOINE FAMILIAL», société par actions simplifiée de droit français au capital de 571.299 euros, ayant son siège social 62-64 rue de Paris - 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 786 510 024, société absorbée, et la Société, société absorbante, en vertu duquel la société GPF «LA GESTION DU PATRIMOINE FAMILIAL» sera absorbée par la Société moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de GPF «LA GESTION DU PATRIMOINE FAMILIAL» à la Société, sans aucune restriction ni limitation, avec effet sur le plan comptable et fiscal au 31 mai 2015, à charge pour la Société (i) d'annuler sa participation dans GPF «LA GESTION DU PATRIMOINE FAMILIAL», (ii) de supporter tout le passif de la société absorbée et d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (iii) de payer et de supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion.

L'Assemblée décide d'approuver le projet commun de fusion transfrontalière du 22 juin 2015 précité en l'état sous réserve des comptes au 31 décembre 2014 de la Société tels qu'annexés audit projet dans lesquels des opérations n'impactant toutefois que positivement la situation des actifs nets n'avaient pas été comptabilisées. La version définitive des comptes au 31 décembre 2014 et de la situation au 31 mai 2015 tels que tenues à disposition des associés sont annexées aux présentes.

Deuxième résolution

La Fusion sera effective et prendra effet à l'égard des tiers après l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale de la Société, en tant que société absorbante, à la date de publication du présent procès-verbal qui sera postérieure à l'accomplissement des contrôles de conformité et de légalité prévus à l'article 271 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée («LSC»). La radiation de la société absorbée s'effectuera dès réception par le Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre de la notification de la prise d'effet de la Fusion par le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'Assemblée nomme Monsieur Jean-Luc GUINEFOLLEAU et Madame Véronique WAUTHIER en leur qualité de membres du conseil de gérance de la Société, comme mandataires de la Société, elle-même en outre Présidente de la société absorbée, pour exécuter les résolutions prises lors de la présente Assemblée, en vue plus particulièrement d'émettre et de signer la déclaration de régularité et de conformité à déposer au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, de réaliser le transfert à la Société de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société absorbée et d'accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à heures.

Constat du notaire

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire soussigné déclare et certifie avoir vérifié l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, du Projet Commun de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre la Fusion effective.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-L. GUINEFOLLEAU, S. COLIN, V. WAUTHIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 septembre 2015. 2LAC/2015/21552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163819/85.

(150179857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

**ElleBebe S.A., Société Anonyme,
(anc. Luxair Executive S.A.).**

Capital social: EUR 21.700,00.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.770.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Luxair Executive S.A.", ayant son siège social à Sandweiler, Aéroport de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 15.770, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mars 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 7 juin 1978

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 16 octobre 1999

ayant un capital de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,00 EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc SCHROEDER, Chief Financial Officer de Luxair S.A., demeurant professionnellement à L-2987 Findel/Luxembourg, Aéroport de Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel FOLMER, Secrétaire Général Luxair S.A., demeurant professionnellement à L-2987 Findel/Luxembourg, Aéroport de Luxembourg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la Société en ElleBebe S.A.

2.- Changement de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports aériens que ce soit de passagers ou de fret ainsi que la prestation de tous services directement ou indirectement en relation avec son objet social.

Dans le cadre de cet objet social elle peut notamment acheter, vendre, prendre ou donner en location des aéronefs avec ou sans équipage, ainsi que tout autre matériel relatif à son exploitation.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel ou qui appartiennent au même groupe que la Société et à ou au bénéfice de ses actionnaires, tous concours, assistance financière, prêts, avances, garanties, cautions et sûretés quelconques.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières (y compris donner en hypothèques aux créanciers bancaires et autres les aéronefs acquis par la Société), mobilières ou immobilières ainsi que tous autres actes généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou, qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension.»

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de deux cent dix-sept mille euros (217.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) à un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), sans annulation d'actions, par remboursement à l'Actionnaire unique.

5.- Réduction de la Réserve légale suite à la réduction de capital ci-dessus à concurrence d'un montant de vingt-et-un mille sept cents euros (21.700,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de vingt-quatre mille huit cents euros (24.800,- EUR) à un montant de trois mille cents euros (3.100,- EUR).

6.- Distribution à l'actionnaire unique des résultats reportés d'un montant de (cent deux mille quatre cent vingt-neuf euros et un cent (102.429,01- EUR).

7.- Modification de la date de la tenue d'assemblée générale ordinaire au 1^{er} lundi du mois de mai à 14.00 heures.

8.- Refonte complète des statuts afin de les adapter aux autres statuts du groupe.

9.- Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes.

10.- Nomination d'un réviseur d'entreprises.

11.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en ElleBebe S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports aériens que ce soit de passagers ou de fret ainsi que la prestation de tous services directement ou indirectement en relation avec son objet social.

Dans le cadre de cet objet social elle peut notamment acheter, vendre, prendre ou donner en location des aéronefs avec ou sans équipage, ainsi que tout autre matériel relatif à son exploitation.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel ou qui appartiennent au même groupe que la Société et à ou au bénéfice de ses actionnaires, tous concours, assistance financière, prêts, avances, garanties, cautions et sûretés quelconques.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières (y compris donner en hypothèques aux créanciers bancaires et autres les aéronefs acquis par la Société), mobilières ou immobilières ainsi que tous autres actes généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou, qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de deux cent dix-sept mille euros (217.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,-EUR) à un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), sans annulation d'actions, par remboursement à l'Actionnaire unique.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, en conséquence de ce qui précède, de réduire la Réserve légale à concurrence d'un montant de vingt-et-un mille sept cents euros (21.700,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de vingt-quatre mille huit cents euros (24.800,- EUR) à un montant de trois mille cents euros (3.100,- EUR), par simple remboursement à l'Actionnaire unique.

Sixième résolution

L'assemblée décide également de distribuer à l'actionnaire unique, les résultats reportés d'un montant de cent deux mille quatre cent vingt-neuf euros et un cent (102.429,01- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, aux remboursements à l'Actionnaire unique, étant entendu que le remboursement sur le capital ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire au 1^{er} lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter aux statuts des autres sociétés du groupe:

Chapitre I^{er} . Forme - Raison sociale - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur et particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les dispositions du Code de Commerce, tel que modifié et du Code Civil, tel que modifié, (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Raison sociale. La raison sociale de la Société sera «ElleBebe S.A.».

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports aériens que ce soit de passagers ou de fret ainsi que la prestation de tous services directement ou indirectement en relation avec son objet social.

Dans le cadre de cet objet social elle peut notamment acheter, vendre, prendre ou donner en location des aéronefs avec ou sans équipage, ainsi que tout autre matériel relatif à son exploitation.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel ou qui appartiennent au même groupe que la Société et à ou au bénéfice de ses actionnaires, tous concours, assistance financière, prêts, avances, garanties, cautions et sûretés quelconques.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières (y compris donner en hypothèques aux créanciers bancaires et autres les aéronefs acquis par la Société), mobilières ou immobilières ainsi que tous autres actes généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou, qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Findel.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut établir des sièges administratifs, succursales ou agences partout où il le jugera utile, même à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de la constitution de celle-ci.

Chapitre II. Capital social

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (310,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions requises pour les modifications des statuts.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives, le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, ceux-ci sont tenus de désigner un mandataire commun pour exercer leurs droits à l'égard de la Société.

Chapitre III. Administration - Surveillance

Art. 8. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et qui peut les révoquer en tout temps sans devoir indiquer de motif.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, le président est remplacé par un Administrateur délégué, ou à défaut, par l'Administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. Les convocations doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion sauf en cas d'urgence ou si la date de la réunion a été fixée antérieurement par le Conseil d'Administration ou si tous les administrateurs déclarent renoncer au délai. Les convocations seront notifiées par lettres ou tous autres moyens de télécommunication, expédiés au moins huit jours avant la réunion.

Les réunions se tiennent à l'endroit indiqué dans la convocation. Sauf en cas de force majeure, le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner par lettre ou tous autres moyens de télécommunication mandat à un autre administrateur pour les représenter aux délibérations du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration ne sont valablement prises qu'à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par tous les administrateurs qui ont pris part aux délibérations.

Le Conseil d'administration peut également délibérer par voie de résolutions circulaires. Les propositions de résolutions sont envoyées aux administrateurs qui les renvoient au siège de la Société, munies de leur signature pour approbation.

Ces manifestations de volonté tiennent lieu de procès-verbal.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent également participer aux délibérations par voie de conférence téléphonique.

Le Conseil d'Administration peut conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, lesquelles n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 9. Surveillance. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par décision unanime de l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre, et ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment.

Art. 10. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur délégué ou de toutes autres personnes ayant reçu pouvoir à cet effet et qui agissent dans la limite de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblée Générale

Art. 11. Assemblée Générale. L'assemblée Générale annuelle est tenue au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} lundi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié, elle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Art. 12. Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées Générales par un mandataire, actionnaire ou non.

Art. 13. Convocations. Les convocations pour toutes Assemblées Générales contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées ou toutes autres communications dont il est accusé réception (notamment télécopie ou courriel) envoyées à chaque actionnaire au moins huit jours avant l'Assemblée.

Art. 14. Vote. Toute action donne droit à une voix, sous réserve des limitations prévues par la loi.

Art. 15. Procès-verbaux. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau.

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Profits

Art. 16. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 17. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration établit le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'Assemblée Générale.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. A défaut par l'Assemblée de désigner les liquidateurs, les administrateurs en fonction seront, de droit, liquidateurs.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti également entre tous les actionnaires au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter, par vote spécial, la démission du commissaire aux comptes en fonction, et lui confère pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Dixième résolution

L'assemblée décide nommer à la fonction de réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47.771.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc SCHROEDER, Michel FOLMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation GAC/2015/8419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015164834/225.

(150180943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Finav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.162.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143411/9.

(150156192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Global Life Bioventure Holdings (B), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.546.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of August;

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The Global Life Science Ventures Fund II LP, a limited partnership, governed by the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 252, in dissolution (the Sole Shareholder),

Itself represented by Mr Christoph Dahlgrün, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 5 August 2015 which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which it declared to organize.

ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Global Life Bioventure Holdings (B), S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the Company), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the Law), as well as by the present articles of association (hereafter referred to as the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

3. Object. The objects of the Company are:

3.1. to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4. to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5. to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6. to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person, including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company and any person who is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7. to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8. to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9. to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10. to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1. The issued capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) registered shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each. (the Shares).

5.2. The share capital of the Company shall be increased or decreased by resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Voting Rights

Each Share entitles to 1 (one) vote.

5.4. Other Rights

All Shares will have equal rights.

5.5. Share Premium Account

The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the Law and these Articles.

5.6. Other Capital Account

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to 1 (one) or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.7. Share Redemptions

Subject to the conditions set by the Law, the Company can proceed to the repurchase of its own Shares by a decision of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

5.8. Shares indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only 1 (one) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6. Transfer of shares.

6.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

6.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by 1 (one) of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

6.3. In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

7. Management.

7.1. The Company is managed by 1 (one) manager (the Sole Manager) or by several managers (the Managers). In case of more than 1 (one) manager being appointed, the Company shall be managed by a board of managers or conseil de gérance (the Board of Managers) composed of all the Managers. If the general meeting of the Shareholders has appointed 1 (one) or more class A managers and 1 (one) or more class B managers, the Company will be managed by 1 (one) or more class A manager(s) and by 1 (one) or more class B manager(s). The Sole Manager or the Managers (as appropriate) need not be shareholder(s).

7.2. The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, with or without cause, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

7.3. Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 10.

8. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the Sole Shareholder, or the general meeting of Shareholders (as the case may be) fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

9. Representation of the Company. Subject as provided by Luxembourg law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1. if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

9.2. if the Company has more than 1 (one) manager, any 2 (two) managers acting jointly;

9.3. if the general meeting of the Shareholders appoints 1 (one) or more class A managers and 1 (one) or more class B managers, 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager acting jointly.

If the general meeting of the Shareholders appoints 1 (one) or more class A managers and 1 (one) or more class B managers, the Company will be validly bound by the sole signature of any class B manager for any matter or any transaction not exceeding EUR 500.- (five hundred euros); and

9.4. any person to whom such power has been delegated in accordance with article 10.

10. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or if the Company has more than 1 (one) Manager, any 2 (two) managers acting jointly, or if the general meeting of the shareholders appoints 1 (one) or more class A managers and 1 (one) or more class B managers, any class A manager and any class B manager may delegate any of their powers for specific tasks to 1 (one) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Meeting of the Board of Managers.

11.1. In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers may be convened by any means (including mail, fax, e-mail, telegram, telex, or by phone) by any Manager. The Board of Managers may appoint 1 (one) of the Managers as chairman (the Chairman).

11.2. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3. A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative at a meeting of the Board of Managers to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that meeting of the Board of Managers. A Manager can act as representative for more than 1 (one) other Manager at a meeting of the Board of Managers.

11.4. A meeting of Managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting at least half of the Managers, including, in case 1 (one) or more class A manager(s) and 1 (one) or more class B manager(s) have been appointed, 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the Managers. In case the general meeting of the Shareholders has appointed 1 (one) or more class A manager(s) and 1 (one) or more class B manager(s), the decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the Managers including one (1) class A Manager and one (1) class B Manager present or represented. In case of a tie, the Chairman will have a casting vote.

11.5. The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from the Grand Duchy of Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

11.7. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.9. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Chapter IV. - Decisions of the Sole Shareholder and of the general meeting of the Shareholders

12. Sole Shareholder. In case of Sole Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13. General meetings of the Shareholders.

13.1. In case of plurality of Shareholders, the general meetings of the Shareholders may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each Shareholder at least 24 (twenty four) hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice. Any Shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such Shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

13.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed 25 (twenty five). In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders 13.3. Should the Company have more than 25 (twenty five) Shareholders, at least 1 (one) annual general meeting must be held each year.

13.4. Each Shareholder shall have 1 (one) vote for every Share of which he is the holder.

14. Majorities.

14.1. In case of a Sole Shareholder, any decision is validly taken insofar as the Sole Shareholder adopts them by written decision(s).

14.2. In case of a plurality of Shareholders, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than 1/2 (half) of the share capital adopt them, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.3. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least 75% (seventy five per cent) of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

15. Business year.

15.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers on the basis of an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities prepared by the Sole Manager or the Board of Managers, as applicable.

15.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right of shares.

16.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2. From the net profit thus determined, 5% (five percent) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches 10% (one tenth) of the Company's nominal capital.

16.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4. The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5. The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one (1) of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1. In case of a Sole Shareholder, the latter can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

18.2. In case of plurality of Shareholders, the liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders (in number) of the Shareholders representing 75% (seventy five per cent) of the Company's share capital. The liquidation will be carried out by 1 (one) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of Luxembourg law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Transitory provision

The first financial year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

The Sole Shareholder, as defined above, has subscribed to 12,500 (twelve thousand five hundred) Shares each having a nominal value of EUR 1.- (one euro).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) corresponding to a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) The number of managers is set at 2 (two). The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Matthijs Bogers, born on 24 November 1966 in Amsterdam, Netherlands, having his professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and

- Mr. Eddy Dôme, born on 16 August 1965 in Wareme, Belgium, having his professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le dix-sept août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

The Global Life Science Ventures Fund II LP, une société en commandite constituée et existant sous les lois de l'île de Guernesey, établie et ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Guernesey sous le numéro 252 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Christoph Dahlgrün, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de la procuration donné le 5 août 2015, procuration qui restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Global Life Bioventure Holdings (B), S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la Société), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après définie comme la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou par le Conseil de Gérance, selon le cas.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer une société ou tout accord de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou

entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; de détenir des parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et gérer de quelque façon qu'il soit tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes; 3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou déterminantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune (les Parts Sociales).

5.2 Le capital social de la Société sera augmenté ou réduit par résolutions de l'assemblée générale des Associés adoptées dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3 Droits de vote.

Chaque Part Sociale donne droit à 1 (un) vote.

5.4 Tout autre droits.

Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 Compte de Prime d'Emission.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Emission) sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.6 Autres Comptes de Capital.

Sous réserve des conditions fixées par la Loi, la Société peut sans limitation, accepter des sommes en capital propre ou tout autre apport sans émission de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport, et peut porter ces apports à 1 (un) ou plusieurs comptes. Les décisions portant sur l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les Gérant(s) dans le respect des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est possible, mais il n'est pas obligatoire, d'allouer ces sommes à la personne qui les a apportées.

5.7 Rachat d'actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales suite à une décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), sur base de comptes intérimaires préparés par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

5.8 Indivisibilité des parts sociales.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6. Transfert de parts sociales.

6.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement transmissibles.

6.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par 1 (un) des Associés sont librement transférables à un autre Associé.

6.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par 1 (un) gérant (le Gérant Unique) ou par plusieurs gérants (les Gérants). Au cas où plusieurs gérants auraient été nommés, la Société sera gérée par un conseil de gérance (Le Conseil de Gérance), composé de tous les gérants. Si l'assemblée générale des Associés a nommé 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera gérée par 1 (un) gérant de classe A et par 1 (un) gérant de classe B. L'Associé Unique ou les Gérants (selon le cas) peuvent ne pas être associés.

7.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision d'une assemblée générale des Associés conformément aux articles 14 et 15.

7.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 10.

8. Pouvoir du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance. Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'Associé Unique ou à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

9. Représentation de la Société. Sous réserve que ce qui est prévu par la loi luxembourgeoise et par ces Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

9.1 si la Société a 1 (un) Gérant Unique, le Gérant Unique;

9.2 si la Société a plusieurs Gérants, 2 (deux) Gérants agissant conjointement.

9.3 si l'assemblée générale des Associés nomme 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, 1 (un) gérant de classe A et 1 (un) gérant de classe B agissant conjointement.

Si l'assemblée générale des Associés nomme 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera valablement engagée par la seule signature de tout gérant de classe B et ce pour toute affaire ou pour toute transaction n'excédant pas EUR 500.- (cinq cents euros).

9.4 toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué en vertu de l'article 10.

10. Délégation et mandat du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, si la Société a plusieurs Gérants, 2 (deux) des Gérants agissant conjointement, ou si l'assemblée générale des Associés nomme 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, quiconque des gérants de classe A et quiconque des gérants de classe B peuvent déléguer leurs pouvoirs à un (1) ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées et déterminent les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

11. Réunion du Conseil de Gérance.

11.1 En cas de Conseil de Gérance, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout moyen (y compris par lettre, facsimilé, courriel, télégramme, télex ou par téléphone) par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer 1 (un) des Gérants comme président (le Président).

11.2 Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne) pour le représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à une réunion du Conseil de Gérance.

11.4 Une réunion des Gérants est dûment constituée, et ce pour tout ordre du jour, si au début de la réunion au moins la moitié des Gérants sont présents ou représentés y compris, au cas où 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B auraient été nommés, un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple des Gérants. Dans le cas où l'assemblée générale des Associés aurait nommé un (1) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple des Gérants, y compris un (1) gérant de classe A et (1) un gérant de classe B, présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante.

11.5 L'utilisation de moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie et chaque Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être valablement prises par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que facsimilé, courriel, télégramme, télex ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par tout Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.9 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique devront être documentées par écrit.

Titre IV. - Décision de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des Associés

12. Associé Unique. En cas d'Associé Unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13. Assemblées générales des Associés.

13.1 En cas de pluralité d'Associés, les assemblées générales des Associés pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société. Des notices écrites de convocation à l'assemblée générale comprenant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque Associé au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion, en précisant le lieu et l'endroit de la réunion. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée générale peut valablement se tenir sans convocation. Tout Associé peut être représenté et agir à toute assemblée générale en désignant par écrit une autre personne agissant en tant que mandataire de cet Associé, ce mandataire ne devant pas nécessairement être Associé lui-même.

13.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit. Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une assemblée générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis aux résolutions écrites des Associés.

13.3 Lorsqu'il y aura plus de 25 (vingt-cinq) Associés, il devra être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale.

13.4 Chaque Associé aura un 1 (un) vote pour chaque Part sociale qu'il détient.

14. Majorités.

14.1 En cas d'Associé Unique, toute décision est valablement prise lorsque l'Associé Unique l'adopte par résolution écrite.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social les adoptent, sous condition que si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou à la première consultation par écrit, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe le nombre de Parts Sociales représentées.

14.3 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance sur base d'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, 5% (cinq pour cent) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des présents Statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux Associés.

Titre VI. - Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'1 (un) de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 En cas d'Associé Unique, celui-ci peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

18.2 En cas de pluralité des Associés, la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés (en nombre) des Associés représentant 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social de la Société. La liquidation sera assurée par 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence au droit luxembourgeois.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

L'Associé Unique, comme défini ci-dessus, a souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro).

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) correspondant à un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Décisions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique précité, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à 2 (deux). Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremme, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DAHLGRÜN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015143423/557.

(150156368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Utilicom, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.509.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 août 2015 que
- l'associé unique a pris note de la démission de ses fonctions de gérant unique de Monsieur Philippe Dauvergne, dirigeant de société, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux Roses (France), demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

L'associé unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant unique Madame Elzbieta KORENIK, employée privée, née le 18 juin 1954 à Ketrzyn (Pologne), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui aura par rapport aux tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour la gérance

Référence de publication: 2015144502/19.

(150157276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Hormuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 59.041.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143458/10.

(150156809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Resolution Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.651.

—
In the year two thousand fifteen, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Resolution III Holdings S.à r.l., having its registered office in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, Here represented by Arlette Siebenaler, employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of Resolution Bremen S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, incorporated under the name Rowan CPI S.à r.l., by a deed of Me

Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on June 09, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1768 of July 17, 2008 and amended for the last time on November 29, 2010 by a deed of Me Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 301 of February 14, 2011 (the "Company").

- that the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to split the three thousand and six hundred shares (3,600), having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each and to convert them into four hundred and fifty thousand shares (450,000), having a nominal value of one Euro (EUR 1), each.

Second resolution

It is resolved to increase the subscribed capital by THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000) to bring it from its present amount of FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 450,000) to FOUR HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND EURO (EUR 480,000) by the issuance of 30,000 (thirty thousand) additional shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.00) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payement

It is resolved to state and accept the subscription of all the 30,000 (thirty thousand) new shares by the sole partner, Resolution III Holdings S.à r.l. and to accept the full payment of all the new shares by conversion of part of a receivable held by Resolution III Holdings S.à r.l. against the company, i.e. THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000).

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per June 30, 2015 and by way of a certificate issued by the management of the Company dated August 11, 2015.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the First and Second Resolution, It is resolved to amend article 6 of the articles of association, to read as follows:

“The capital is set at FOUR HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND EURO (EUR 480,000) divided into four hundred and eighty thousand (480,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00).

Fourth resolution

It is resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the new nominal value in the register of shareholders of the Company

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize, août.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Resolution III Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, ici représentée par Arlette Siebenaler, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société Resolution Bremen S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous la dénomination Rowan CP1 S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Joëlle Baden, notaire résidant au Luxembourg, en date du 09 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1768 du 17 juillet 2008 (la "Société") et modifié pour la dernière fois en date du 29 novembre 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 301 du 14 février 2011.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de diviser les trois mille six cents (3.600) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro chacune (EUR 125) et de les convertir en quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro chacune (1 EUR);

Seconde résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence d'un montant de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EURO (EUR 450.000) à QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE EURO (EUR 480.000) par l'émission de 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Il est décidé d'acter et d'accepter la souscription des 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles par l'associé unique, Resolution III Holdings S.à r.l. et d'accepter la libération intégrale de toutes les nouvelles parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution III Holdings S.à r.l. détient envers la Société c'est-à-dire TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire par un bilan de la Société arrêté au 30 juin 2015 ainsi que par le biais d'un certificat émis par la gérance de la Société daté du 11 août 2015.

Le bilan ci-dessus mentionné et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

Par conséquence des première et deuxième résolutions, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de le lire comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE EURO (EUR 480.000) représenté par quatre cent quatre-vingt mille (480.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de UN EURO (EUR 1.00)»

Quatrième résolution

Il a été décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la nouvelle valeur nominale, dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.800.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26389. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144365/120.

(150157615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Rossini Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.749.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015144376/10.

(150157169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Rouscht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 135.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144378/9.

(150157042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Sevchukmorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.538.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 3 août 2015 que:

- Monsieur Donal S. Mageean a démissionné avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de catégorie B de la Société,
- Monsieur Michael J. Peacock, né le 16 avril 1955 à Ossett (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 31 Novinsky Boulevard, 5^{ème} étage, 123242 Moscou, Russie, a été nommé avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015144399/16.

(150156966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Sevkarmorneftegaz Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.300,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.271.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 3 août 2015 que:

- Monsieur Roger A. Becker a démissionné avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société,
- Monsieur Tristan J. Aspray, né le 5 juin 1971 à Leeton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 22777 Springwoods Village Parkway, Spring, Texas 77389, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015144400/16.

(150157221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Sevkarmorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.529.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 3 août 2015 que:

- Monsieur Donal S. Mageean a démissionné avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de catégorie B de la Société,
- Monsieur Michael J. Peacock, né le 16 avril 1955 à Ossett (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 31 Novinsky Boulevard, 5^{ème} étage, 123242 Moscou, Russie, a été nommé avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015144401/16.

(150156977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

UNERA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.123.

—
Im Jahre zweitausendfünfzehn, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft UNERA Luxembourg S.A., mit Sitz in L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.912, gegründet durch Urkunde des amtierenden Notars, vom 29. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 19 am 4. Januar 2002. Die Satzung wurde abgeändert durch Urkunde des Notars Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 6. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 560 am 16. März 2010, (die „Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Jean-Pierre Dias, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sophie Mathot, Angestellte, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Joannes de Moor, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage nach L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann.

2.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 2 (Satz 1) der Satzungen.

3.- Verschiedenes.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage nach L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 2, Satz 1 der Satzungen in ihrer jeweiligen Fassung abzuändern damit dieser nunmehr lautet wie folgt:

Englische Fassung

Art. 2. Registered Office (sentence 1). “The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange.”

Deutsche Fassung

Art. 2. Eingetragener Sitz (Satz 1). „Der eingetragener Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.“
Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorstehende Satzungsänderungen auf Wunsch der vorbenannten Erschienenen in Englisch und Deutsch verfasst. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll, laut den Erschienenen, der englische Text massgebend sein.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Joannes de Moor, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 30 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 24316. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. August 2015.

Référence de publication: 2015145135/60.

(150158151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.128.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Steve EISNER, gérant de classe A de la société, est dorénavant à 9800 Wilshire Blvd., Beverly Hills, California 90212 (États-Unis).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015143569/12.

(150156819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Lubesa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.407.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143556/10.

(150156810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.
